

Signatura: EB 2021/LOT/P.15/Rev.1
Fecha: 29 de diciembre de 2021
Distribución: Pública
Original: Francés

S



Invertir en la población rural

Informe del Presidente

Propuesta de préstamo y donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda

República de Madagascar

Proyecto de Apoyo a la Recuperación y la Resiliencia en las Tres Regiones del Sur

N.º de identificación del proyecto: 2000003959

Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva

Funcionarios de contacto:

Preguntas técnicas:

Sara Mbago-Bhunu
Directora Regional
División de África Oriental y Meridional
Tel.: (+39) 06 5459 2838
Correo electrónico: s.mbago-bhunu@ifad.org

Ibrahima Bamba
Director en el País:
Tel.: (+254) 20.762 4414
Correo electrónico: i.bamba@ifad.org

Envío de documentación:

Deirdre Mc Grenra
Jefa
Oficina de Gobernanza Institucional
y Relaciones con los Estados Miembros
Tel.: (+39) 06 5459 2374
Correo electrónico: gb@ifad.org

Para aprobación

Índice

Acrónimos y siglas	ii
Mapa de la zona del proyecto	iii
Resumen de la financiación	iv
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	2
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	5
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	5
E. Costos, beneficios y financiación	6
III. Riesgos	8
A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación	8
B. Categoría ambiental y social	9
C. Clasificación del riesgo climático	9
D. Sostenibilidad de la deuda	9
IV. Ejecución	9
A. Marco organizativo	9
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación	11
C. Planes para la ejecución	12
V. Instrumentos jurídicos y facultades	12
VI. Recomendación	12

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

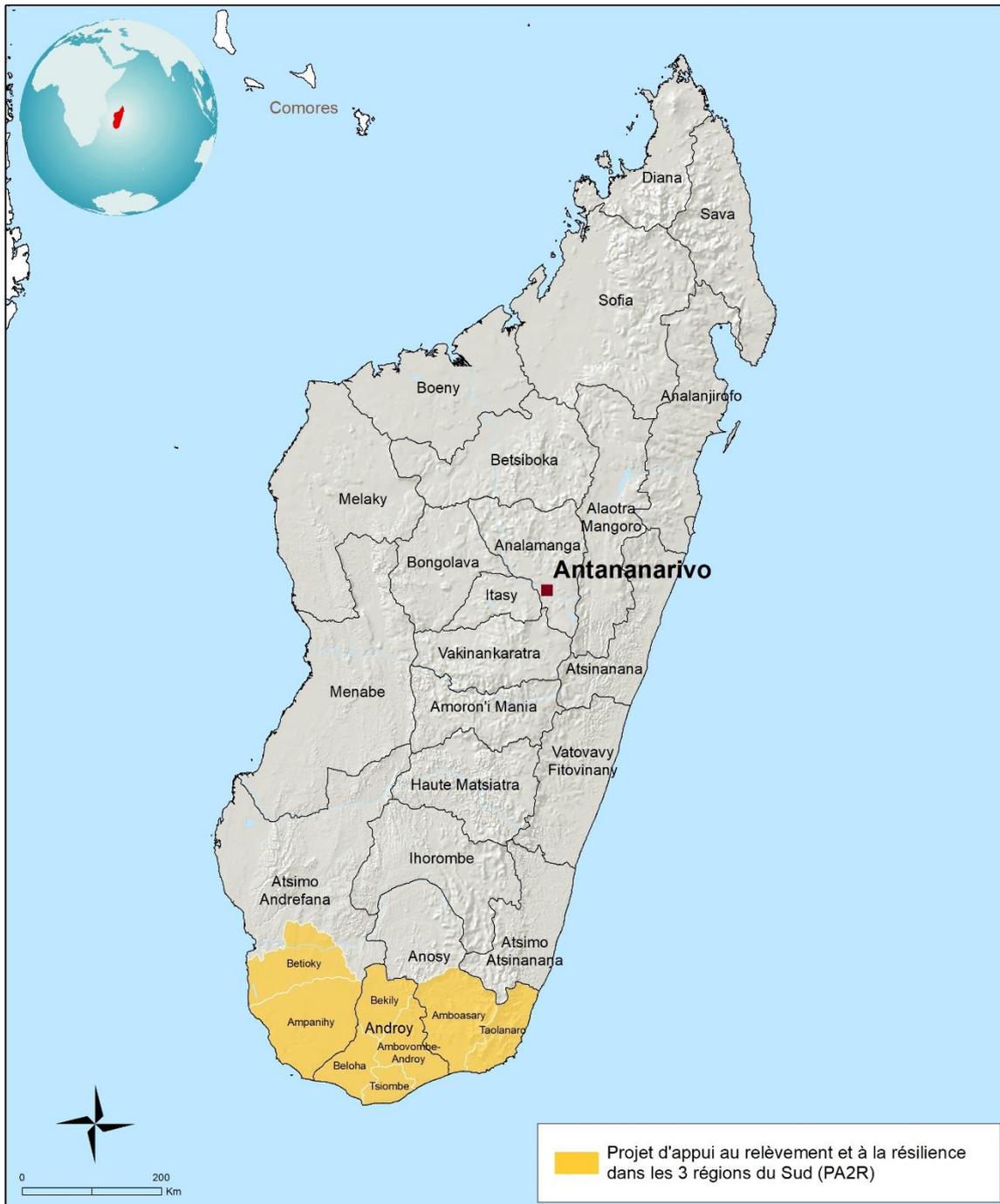
Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Directora Regional:	Sara Mbago-Bhunu
Director en el País:	Ibrahima Bamba
Técnico Principal:	Jean-Philippe Audinet
Oficial de Finanzas:	Aissata Bangoura
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Jonky Yawo Tenou
Oficial Jurídica:	Aspasia Tsekeri

Acrónimos y siglas

COSOP	programa sobre oportunidades estratégicas nacionales
DEFIS	Programa de Desarrollo de Cadenas de Valor Inclusivas
FIDA11	Undécima Reposición de los Recursos del FIDA
OFID	Fondo de la OPEP para el Desarrollo Internacional
SyE	seguimiento y evaluación

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Mapa elaborado por el FIDA | 27-10-2021

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	Ministerio de Economía y Finanzas
Prestatario/receptor:	República de Madagascar
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura y Ganadería
Costo total del proyecto	USD 11 millones
Monto del préstamo del FIDA:	EUR 6,27 millones (equivalente a USD 7,3 millones, aproximadamente)
Condiciones del préstamo del FIDA:	Préstamo en condiciones muy favorables: plazo de reembolso de cuarenta (40) años, incluido un período de gracia de diez (10) años, calculado a partir de la fecha de aprobación del préstamo por la Junta Ejecutiva del FIDA; sin intereses, pero sujeto a un cargo por servicios del 0,75 % anual
Monto de la donación del FIDA con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda:	EUR 2,32 millones (equivalente a USD 2,7 millones, aproximadamente)
Contribución del prestatario/receptor:	USD 0,8 millones
Contribución de los beneficiarios:	USD 0,3 millones

Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 66.

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. La República de Madagascar es uno de los países más vulnerables a los efectos del cambio climático. Cada año, entre tres y cinco ciclones azotan la isla desde el noreste hasta el oeste. El Gran Sur, que incluye tres regiones (Anosy, Androy y Atsimo-Andrefana), sufre periódicamente sequías cuya frecuencia e intensidad aumentan a causa del cambio climático.
2. Dos años consecutivos de sequía (2019-2020 y 2020-2021) han afectado a los resultados de las campañas agrícolas en el Gran Sur de Madagascar¹. Esta zona, que es la más pobre del país², ha sufrido al mismo tiempo tormentas de arena y ataques de gusanos cogolleros que han contribuido a reducir la disponibilidad de alimentos. Además, las zonas rurales se caracterizan por las deficiencias de las infraestructuras básicas y de las instituciones, lo que se percibe, sobre todo, en la persistencia de la inseguridad rural debido también a la presencia de las bandas criminales conocidas como Dahalo. La situación ha empeorado debido a las medidas restrictivas relacionadas con la pandemia de la COVID-19.
3. En enero de 2021, la amenaza de una crisis humanitaria llevó al Gobierno de Madagascar y al equipo de las Naciones Unidas en el país a hacer un llamamiento urgente conjunto para recaudar USD 75,9 millones con el fin de satisfacer las necesidades determinadas en el Plan Nacional de Respuesta Humanitaria³. El llamamiento fue revisado en junio de 2021 para obtener USD 154,6 millones adicionales para actividades destinadas a restablecer los medios de vida y aumentar la resiliencia de las poblaciones afectadas por la sequía. El llamamiento indica que aproximadamente 1,6 millones de personas necesitan asistencia de emergencia, de las cuales 28 000 se enfrentan a un nivel de inseguridad alimentaria acorde con una situación de desastre o hambruna⁴.
4. Desde 2019, en el marco del Programa de Desarrollo de Cadenas de Valor Inclusivas (DEFIS) financiado por el FIDA, el Fondo de la OPEP para el Desarrollo Internacional (OFID) y el Gobierno de Madagascar, se están llevando a cabo intervenciones en las regiones del sur. El objetivo de desarrollo del programa DEFIS es apoyar la integración de las explotaciones familiares en cadenas de valor rentables. Las actividades se llevan a cabo en zonas con tasas elevadas de pobreza y las inversiones se concentran en zonas geográficas conocidas como "centros de desarrollo agrícola", que ofrecen ventajas importantes para el desarrollo de cadenas de valor agrícolas prometedoras. Por lo tanto, el 80 % de las inversiones del programa DEFIS se realizan en esos centros, especialmente en el sector de las infraestructuras y en los ámbitos del acceso a los insumos, el asesoramiento agrario y el apoyo al desarrollo de las cadenas de valor. Los hogares rurales pobres situados fuera de los centros de desarrollo agrícola reciben servicios muy limitados en el marco de este programa, por lo que serán objeto del presente Proyecto de Apoyo a la Recuperación y la Resiliencia en las Tres Regiones del Sur.

¹ Oficina de Coordinación de Asuntos Humanitarios de las Naciones Unidas, llamamiento urgente de 2021.

² El índice de pobreza es del 96,7 % en Androy, el 88,8 % en Anosy y el 89,3 % en Atsimo-Andrefana.

³ Fuente: Oficina Nacional de Gestión de Riesgos y Desastres.

⁴ Es decir, la fase 5 de la Clasificación Integrada de la Seguridad Alimentaria en Fases, que es la más grave.

Aspectos específicos relativos a los temas transversales que el FIDA debe incorporar de forma prioritaria

5. La respuesta del FIDA a la inseguridad alimentaria en el Gran Sur incluye también el Proyecto de Apoyo a la Comercialización de los Productos Agrícolas (PACPA), financiado por una segunda asignación en el marco del Mecanismo de Estímulo del FIDA para la Población Rural Pobre. Este proyecto pretende reducir las repercusiones de la COVID-19 sobre los medios de vida de la población rural.
6. En consonancia con los compromisos de la Undécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA11), el Proyecto de Apoyo a la Recuperación y la Resiliencia en las Tres Regiones del Sur aborda los temas transversales del Fondo. La adaptación al cambio climático y la mejora de la seguridad nutricional y alimentaria serán elementos centrales de las intervenciones del proyecto, cuyos principales beneficiarios serán los jóvenes y las mujeres.

Razones que justifican la actuación del FIDA

7. En septiembre de 2021 se había movilizado el 65 % del monto objetivo del llamamiento urgente, lo que permitió brindar ayuda alimentaria a más de 736 000 personas desde enero de 2021. No obstante, los recursos movilizados para invertir en la revitalización de la agricultura, el acceso al agua y el restablecimiento de la capacidad productiva siguen estando por debajo de lo necesario. Además, el llamamiento urgente no tiene en cuenta las necesidades de financiación del Gobierno de Madagascar para salir de la crisis. En consecuencia, el FIDA se comprometió a apoyar la capacidad de producción agropecuaria y a reforzar la resiliencia de las poblaciones rurales afectadas por la inseguridad alimentaria derivada de fenómenos climáticos extremos (conocida como "kéré" en lengua malgache), para lo que se proporcionará al país una asignación adicional de USD 10 millones en el marco de la FIDA11.
8. En el Gran Sur, los períodos de *kéré* van acompañados de una descapitalización de los activos productivos (semillas, animales, herramientas, etc.), de los que dependen los hogares más vulnerables para su subsistencia. Cuando esos períodos se suceden, los hogares sufren graves privaciones y se quedan sin medios de producción. Por lo tanto, el proyecto apoyará la recuperación de estos hogares mediante material que les permitirá reponer rápidamente sus activos y reiniciar sus actividades productivas.

B. Enseñanzas extraídas

9. A pesar del difícil contexto del Gran Sur, las intervenciones financiadas por el FIDA siempre han dado resultados positivos en relación con los ingresos obtenidos por las explotaciones agrícolas familiares, la seguridad alimentaria y el capital social. Los factores clave que han dado lugar a buenos resultados son los siguientes: i) la armonización con las prioridades nacionales y las necesidades de los beneficiarios; ii) el uso de los sistemas nacionales; iii) la contratación de personal siguiendo un proceso de selección competitivo. En el informe de supervisión del programa DEFIS, de junio de 2021, se indica que los beneficiarios con mayor resiliencia a la sequía son los que tienen acceso a zonas de regadío y agua, los que poseen pequeños rumiantes y los que se ocupan en actividades sensibles a la nutrición (por ejemplo, huertas comerciales domésticas).

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

10. La **meta general** del proyecto es contribuir al restablecimiento de los medios de vida de las explotaciones familiares afectadas por la *kéré*, con el fin de garantizar un desarrollo sostenible.

11. **El objetivo de desarrollo** es mejorar la seguridad alimentaria y la nutrición de los hogares de las personas que se dedican a la agricultura familiar en el contexto del cambio climático.
12. **Los efectos directos** esperados son i) el restablecimiento de las capacidades productivas de los hogares rurales más afectados por la *kéré*, en sistemas de producción resilientes y adaptados a las condiciones locales; ii) la mejora de su dieta y sus prácticas nutricionales; iii) el restablecimiento de su acceso al agua y a los recursos fundamentales para la producción.
13. **Zona de intervención.** El proyecto se ejecutará en las tres regiones del sur, y más concretamente en ocho de los distritos más afectados por la *kéré*, a saber, Ambovombe, Amboasary, Taolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy y Betioky-Atsimo. Las intervenciones se llevarán a cabo fuera de los centros de desarrollo agrícola a los que se dirige el programa DEFIS, y se centrarán en los municipios más vulnerables a la inseguridad alimentaria y la malnutrición.
14. **Grupos objetivo.** El proyecto prevé dirigirse a un mínimo de 28 000 explotaciones agrícolas familiares, es decir, a unos 120 000 beneficiarios. El apoyo directo se dirigirá exclusivamente a las explotaciones agrícolas familiares más vulnerables y a las más debilitadas por la *kéré*. De conformidad con la tipología recomendada en el Programa Sectorial Nacional de Agricultura, Ganadería y Pesca y en el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP), la atención se centrará en las explotaciones agrícolas familiares de tipo 3, que sufren déficit de alimentos y cuya situación se ha visto exacerbada debido a la frecuencia de las sequías (agricultores con acceso a una media de 0,40 hectáreas, criadores de pequeños rumiantes y aves de corral que tuvieron que vender su ganado durante la *kéré* y pescadores en pequeña escala que cuentan con equipos muy básicos).
15. Se prestará especial atención a las mujeres y a las personas jóvenes que son cabezas de familia, grupos que suponen, cada uno, el 30 % de la población. Ambos grupos serán beneficiarios prioritarios en las intervenciones destinadas a facilitar el acceso al capital productivo y reforzar las de capacidades para apoyar la adopción de prácticas de producción resilientes. Las campañas de promoción de buenas prácticas nutricionales tendrán como principales beneficiarias a las mujeres.

B. Componentes, efectos directos y actividades

16. El proyecto está estructurado en torno a los tres componentes siguientes:
 - i) restablecimiento de la capacidad productiva agrícola de las explotaciones rurales;
 - ii) restablecimiento de la capacidad productiva en los ámbitos comunitario y regional;
 - iii) coordinación, seguimiento y evaluación (SyE) del proyecto.

Componente 1: Restablecimiento de la capacidad productiva agrícola de las explotaciones rurales

17. **Subcomponente 1.1: Recuperación de los hogares gravemente afectados por la *kéré*.** El proyecto apoyará la recuperación de 23 500 hogares proporcionándoles el material necesario para rehabilitar rápidamente sus activos y reiniciar sus actividades productivas. Está previsto distribuir i) 20 000 equipos de producción agrícola (semillas y herramientas); ii) 6 000 equipos de producción animal (cabras y aves de corral); iii) 500 equipos de pesca en la zona costera (material fungible de pesca).
18. **Subcomponente 1.2: Fortalecimiento de la resiliencia de las explotaciones agrícolas familiares a las perturbaciones relacionadas con el clima.** Este componente se desglosa en tres subcomponentes:
 - i) **Instalaciones agroecológicas.** El Centro Técnico Agroecológico del Sur ha desarrollado un sistema agroecológico denominado bloque agroecológico que, mediante el uso de cortinas polivalentes rompevientos, reduce los efectos negativos del viento sobre los suelos y los cultivos y mejora la

estructura y la fertilidad del suelo. En estos bloques agroecológicos, junto con el uso de especies y variedades alimentarias resilientes (mijo, sorgo, yuca, batata, etc.) y la plantación de especies forrajeras en hileras para frenar la erosión, promueven la sostenibilidad de los sistemas agrícolas. Los agricultores recibirán formación a través de escuelas de campo. En las tres regiones se establecerán 1 900 hectáreas de bloques agroecológicos que redundarán en beneficio de 7 600 hogares.

- ii) **Huertas comerciales.** El proyecto sustentará la creación de 200 huertas comerciales de 500 metros cuadrados, equipadas con un sistema de microrriego y situadas cerca de fuentes de agua. La promoción de la horticultura se dirigirá a 200 hogares encabezados por mujeres y jóvenes.
- iii) **Salud animal.** A lo largo de tres años, el proyecto financiará campañas de desparasitación y vacunación de 140 000 pequeños rumiantes y 70 000 aves de corral de las que se beneficiarán 28 000 hogares.

19. **Subcomponente 1.3: Educación y promoción de buenas prácticas nutricionales.** Las actividades tendrán como objetivo mejorar las prácticas de alimentación, higiene y nutrición de 4 000 hogares vulnerables. Esas actividades se centrarán en i) la información y la educación nutricional; ii) la difusión de tecnologías para reducir la carga de trabajo de las mujeres; iii) el fortalecimiento del mecanismo de coordinación de la Oficina Nacional de Nutrición.

Componente 2: Restablecimiento de la capacidad de producción en los planos comunitario y regional

20. **Subcomponente 2.1: Infraestructuras de extracción y almacenamiento de agua.** Se hará hincapié en mejorar el acceso de las poblaciones al agua mediante la extracción y el aprovechamiento de las aguas superficiales y subterráneas. Al menos 7 000 hogares se beneficiarán de estas inversiones, que están organizadas en torno a tres aspectos:
- i) **Riego por gravedad.** Se acondicionarán cien hectáreas de microperímetros de regadío a lo largo de la ribera, en beneficio de unas 400 explotaciones agrícolas familiares situadas en las zonas cristalinas.
 - ii) **Depósitos de agua.** Se llevará a cabo una ampliación de escala de la técnica de los depósitos de agua enterrados rellenos de arena, que permite extraer y almacenar el agua de lluvia en condiciones óptimas. El proyecto apoyará la instalación de 62 depósitos de agua subterráneos rellenos de arena con una capacidad de 100 metros cúbicos, provistos de una bomba manual y un abrevadero, que beneficiarán, aproximadamente, a 2 900 hogares.
 - iii) **Recursos hídricos de uso múltiple.** El proyecto también apoyará la ordenación y la construcción de recursos hídricos de uso múltiple, de acuerdo con el enfoque nacional. Ello implicará i) utilizar de los recursos hídricos de uso múltiple que ya están sujetos a ordenación en la región de Androy; ii) transformar 30 perforaciones ya existentes en recursos hídricos de uso múltiple; iii) construir y equipar 10 nuevas perforaciones.
21. **Subcomponente 2.2: Mecanismos para el acceso a semillas a nivel local.** El proyecto reforzará los sistemas locales de semillas del Centro de Producción de Semillas de Agnarafaly y de la red de productores de semillas para asegurar el acceso local a semillas de especies y variedades resilientes. El fortalecimiento de los sistemas de semillas también ayudará a mejorar la producción de semillas y plantas necesarias para los materiales de producción agrícola. Se proporcionarán semillas a un mínimo de 15 000 explotaciones agrícolas familiares.

22. **Subcomponente 2.3: Conservación de productos agrícolas y adición de valor.** El proyecto apoyará la mejora de las condiciones de secado de los productos agrícolas y pesqueros con el fin de que sean inocuos, tengan buena calidad nutricional y se conserven adecuadamente. Asimismo, garantizará la instalación de 300 secaderos solares para productos hortícolas y batatas y de otros 25 secaderos solares y 25 congeladores solares para productos pesqueros. Un total de 4 000 hogares se beneficiarán de esas intervenciones.

C. Teoría del cambio

23. La teoría del cambio del proyecto se basa en el supuesto de que la recuperación y el restablecimiento de las condiciones de vida de las poblaciones rurales afectadas por la *kéré* en las regiones del sur de Madagascar se lograrán al revitalizar las actividades agrícolas, que constituyen la base de los medios de subsistencia de las poblaciones. Debido a la descapitalización provocada por las dos *kéré* sucesivas, la recuperación de los beneficiarios requiere una inversión directa para facilitar el acceso a los activos productivos (especialmente el agua, las semillas, los animales y los equipos), la superación de las principales dificultades de producción y la difusión de la adopción de mejores prácticas nutricionales. Este objetivo se perseguirá a través de intervenciones específicas a dos niveles, con apoyo directo a las explotaciones agrícolas familiares e inversiones en las comunidades.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

24. **Armonización.** El proyecto está armonizado con la estrategia del Gobierno de Madagascar, en particular con el compromiso número 9 (o "*velirano*"), en el marco de la Iniciativa Émergence Madagascar, cuyo objetivo es lograr la seguridad alimentaria. El proyecto también está en consonancia con las prioridades nacionales relativas a la adaptación de los sistemas de producción al cambio climático y la mejora de la gestión de los recursos hídricos. Forma parte de la Política Ambiental Nacional para el Desarrollo Sostenible, cuyo fin es hacer un uso racional de los recursos naturales, mejorar el acceso al agua y restablecer los ecosistemas. Por último, el proyecto está en consonancia con la estrategia nacional de respuesta a la situación humanitaria, en particular con el objetivo estratégico 2, que consiste en mejorar la seguridad alimentaria y restablecer los medios de vida de los hogares más vulnerables.
25. El proyecto está plenamente armonizado con el objetivo general del COSOP que abarca el período 2022-2026, a saber: contribuir a la transformación de las zonas rurales y los sistemas alimentarios, promover la seguridad nutricional y reforzar la resiliencia al cambio climático.
26. **Sentido de apropiación.** La armonización del proyecto con las prioridades nacionales, el uso de sistemas nacionales y el compromiso del Gobierno de Madagascar de asumir la responsabilidad de la ejecución del proyecto promueven un firme sentido de apropiación de la iniciativa.
27. **Asociaciones.** Una vez aprobado el proyecto, se celebrarán acuerdos con los asociados, entre ellos i) el Centro Técnico Agroecológico del Sur, para el apoyo a la creación de bloques agroecológicos y la mejora del acceso a las semillas; ii) los veterinarios y sus auxiliares, para la vacunación y la desparasitación; iii) las organizaciones no gubernamentales, para la distribución de materiales de recuperación; iv) la Cámara Regional de Agricultura, para la creación o la ordenación de los recursos hídricos de uso múltiple; v) la sociedad Energis Sunthesis, que ha desarrollado la técnica de los depósitos de agua subterráneos rellenos de arena; vi) la Oficina Nacional de Nutrición, para la promoción de buenas prácticas nutricionales; vii) las direcciones técnicas regionales, para el seguimiento de las actividades y los resultados, y viii) la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura y el

Programa Mundial de Alimentos, para garantizar la coherencia y promover las sinergias entre la asistencia humanitaria y las iniciativas de apoyo a la recuperación

E. Costos, beneficios y financiación

Costo del proyecto

28. El proyecto se ejecutará durante un período de tres años. Su costo total, incluidos los gastos por imprevistos, asciende a USD 11,02 millones. El costo básico es de USD 9,9 millones. Los costos de inversión y los gastos periódicos del proyecto se cifran en USD 9,3 millones (93,1 %) y USD 0,7 millones (7,0 %), respectivamente. Los costos se distribuyen de la siguiente manera: i) USD 4,9 millones (44,8 %) para el componente 1; ii) USD 5,0 millones (45,6 %) para el componente 2, y iii) USD 1,1 millones (9,6 %) para el componente 3.

Cuadro 1

Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora (en miles de dólares de los Estados Unidos)

Componente/subcomponente	Préstamo y donación del FIDA		Contribución de los beneficiarios		Contribución del prestatario/receptor		Total
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
1. Restablecimiento de la capacidad productiva agrícola de las explotaciones rurales							
1.1. Recuperación de los hogares gravemente afectados por la kéré	2 152	93	-	-	171	7,4	2 323
1.2. Fortalecimiento de la resiliencia de las explotaciones agrícolas familiares a las perturbaciones relacionadas con el clima	2 024	88	110	4,7	178	7,7	2 311
1.3. Promoción de buenas prácticas nutricionales	318	99	-	-	4	1,4	323
Subtotal	4 493	91	110	2,2	354	7,1	4 957
2. Restablecimiento de la capacidad de producción en los planos comunitario y regional							
2.1. Infraestructuras de extracción y almacenamiento de agua	3 832	89	124	2,9	337	7,9	4 294
2.2. Mecanismos para el acceso a las semillas a nivel local	243	93	-	0,0	19	7,2	262
2.3. Conservación de los productos agrícolas y adición de valor	394	88	27	6,0	28	6,3	449
Subtotal	4 470	89	151	3,0	385	7,7	5 006
3. Coordinación y seguimiento y evaluación (SyE) del proyecto							
3.1. Coordinación y gestión	608	98	-	-	14	2,3	623
3.2. SyE y gestión de los conocimientos	429	99	-	-	4	1,0	433
Subtotal	1 037	98	-	-	19	1,8	1 056
Total	10 000	91	261	2,4	758	6,9	11 018

Cuadro 2

Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Categoría de gastos	Préstamo y donación del FIDA		Contribución de los beneficiarios		Contribución del prestatario/receptor		Total Monto
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
I. Costos de inversión							
A. Obras de ingeniería civil y rural	4 932	45	196	1,8	446	8,0	5 573
B. Equipos y materiales	310	3	27	0,2	29	8,0	366
C. Talleres de capacitación	329	3	-	0,0	0	0,0	329
D. Servicios de consultoría	818	7	-	0,0	3	0,4	821
E. Vehículos	97	1	-	0,0	8	8,0	105
F. Bienes y servicios	2 832	26	38	0,3	250	8,0	3 120
Subtotal	9 318	85	261	2,4	736	7,1	10 315
II. Gastos periódicos							
A. Salarios, sueldos y prestaciones	438	4	-	0,0	0	0,0	438
B. Costos operacionales	244	2	-	0,0	21	8,0	265
Subtotal	682	6	-	0,0	21	3,0	704
Total	10 000	91	261	2,4	758	6,9	11 018

Cuadro 3

Costos del proyecto desglosados por componente y subcomponente y año

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Componente/subcomponente	Primer año		Segundo año		Tercer año		Total Monto
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
1. Restablecimiento de la capacidad productiva agrícola de las explotaciones rurales							
1.1. Recuperación de los hogares gravemente afectados por la kéré	844	7,7	872	7,9	607	5,5	2 323
1.2. Fortalecimiento de la resiliencia de las explotaciones agrícolas familiares a las perturbaciones relacionadas con el clima	695	6,3	804	7,3	812	7,4	2 311
1.3. Promoción de buenas prácticas nutricionales	109	1,0	114	1,0	99	0,9	323
Subtotal	1 649	15	1 790	16	1 518	14	4 957
2. Restablecimiento de la capacidad de producción en los planos comunitario y regional							
2.1. Infraestructuras de extracción y almacenamiento de agua	805	7,3	2 160	19,6	1 329	12,1	4 294
2.2. Mecanismos para el acceso a las semillas a nivel local	117	1,1	104	0,9	41	0,4	262
2.3. Conservación de los productos agrícolas y adición de valor	122	1,1	209	1,9	119	1,1	449
Subtotal	1 043	9,5	2 473	22,4	1 489	13,5	5 006
3. Coordinación y SyE del proyecto							
3.1. Coordinación y gestión	220	2,0	192	1,7	210	1,9	623
3.2. SyE y gestión de conocimientos	129	1,2	107	1,0	197	1,8	433
Subtotal	350	3,2	299	2,7	407	3,7	1 056
Total	3 041	28	4 563	41	3 414	31	11 018

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

29. El proyecto será financiado por i) el FIDA, que aportará USD 10 millones (90,8 %), de los cuales USD 2,7 millones (24,5 %) en forma de donación y USD 7,3 millones (66,3 %) en forma de préstamo; ii) los beneficiarios, que aportarán USD 0,26 millones (2,4 %), y iii) el Gobierno de Madagascar, que contribuirá con USD 0,76 millones (6,9 %), para cubrir los aranceles aduaneros, los impuestos no relacionados con los costos operacionales y las contribuciones en especie.

Desembolso

30. Se abrirán dos cuentas designadas en euros para recibir los fondos del FIDA (préstamo y donación), y también se abrirán cuentas para el proyecto en ariary malgache para recibir los fondos de contrapartida del Gobierno de Madagascar. Para facilitar el flujo de fondos se abrirán cuatro cuentas operacionales, dos en Antananarivo y dos en la zona del proyecto.
31. Los desembolsos dependerán de la rapidez de la ejecución presupuestaria y de la celeridad de las transferencias de fondos del Banco Central de Madagascar a las cuentas designadas y a las cuentas operacionales. En cuanto a los proyectos en curso, el riesgo de desembolso es considerable a menos que el Gobierno de Madagascar se comprometa a limitar el plazo de solicitud de reposición de fondos a 15 días, en lugar del plazo de entre 30 y 80 días establecido para los proyectos en curso. Las principales categorías de desembolso serán la ingeniería civil y rural, los bienes, los servicios y la consultoría. Los procedimientos operacionales para todas las categorías de gastos se detallarán en el manual de ejecución del proyecto. Los desembolsos se llevarán a cabo previa presentación de los informes financieros provisionales.
32. Los gastos ordinarios representan el 7 % del costo total del proyecto. El Gobierno de Madagascar financiará una parte de los costos operacionales poniendo instalaciones a disposición del equipo del proyecto.

Estrategia de salida y sostenibilidad

33. El enfoque integrado adoptado por el proyecto consiste en un conjunto de intervenciones destinadas a la recapitalización de los hogares más afectados por la *kéré* y al desarrollo de sistemas de producción agrícola resilientes a las perturbaciones climáticas. Gracias a los sistemas agroecológicos de explotación establecidos, la agricultura se adaptará mejor a las condiciones climáticas más áridas. Una vez finalizado el proyecto, para proceder al seguimiento y consolidar los resultados, también se llevarán a cabo actividades para reforzar la capacidad productiva en los centros de desarrollo agrícola del programa DEFIS en algunos de los municipios donde se ejecutará el proyecto.
34. Las instituciones gubernamentales, las comunidades locales y las organizaciones de desarrollo agrícola colaborarán estrechamente con el proyecto propuesto desde la fase de diseño, garantizando así la sostenibilidad de las inversiones desde el punto de vista institucional.

III. Riesgos

A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación

35. En el cuadro siguiente figura un resumen de los riesgos que se detallan en el apéndice III.

Cuadro 4

Resumen de riesgos

<i>Categoría del riesgo</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>
Contexto nacional	Alto	Moderado
Estrategias y políticas sectoriales	Alto	Moderado
Contexto ambiental y climático	Alto	Moderado
Alcance del proyecto	Bajo	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Considerable	Moderado
Fiduciarios	Considerable	Moderado
Adquisiciones y contrataciones	Bajo	Bajo
Impacto ambiental, social y climático	Alto	Moderado
Partes interesadas	Moderado	Moderado
Riesgo general	Elevado	Moderado

B. Categoría ambiental y social

36. No se espera que el proyecto tenga efectos ambientales y sociales adversos de carácter significativo. Por el contrario, contribuirá a aumentar la resiliencia de los sistemas de producción de los hogares más vulnerables. También ayudará en la recuperación de las poblaciones vulnerables en riesgo de padecer inseguridad alimentaria. Los riesgos ambientales se mitigarán mediante la adopción un enfoque integrado para el restablecimiento del suelo y la cubierta vegetal y la promoción de la agroecología. La escala de las infraestructuras de acceso al agua no requerirá estudios de impacto ambiental y social. No obstante, está previsto un plan de gestión ambiental y social.
37. El proyecto no presenta ningún riesgo de degradación significativa de los recursos naturales, culturales o materiales ni de desplazamiento de las poblaciones. Los principales riesgos sociales están relacionados con el trabajo infantil, la pandemia de la COVID-19 y el acceso desigual de los jóvenes y las mujeres a los recursos productivos (tierra, semillas y otros insumos). La mitigación de estos riesgos se tiene en cuenta en el enfoque de la intervención y en el plan de gestión ambiental, social y climática del proyecto. Se considera que el riesgo medioambiental es **moderado**.

C. Clasificación del riesgo climático

38. En las zonas de intervención del proyecto, los sistemas de producción de los hogares se basan en la agricultura familiar (especialmente en los cultivos locales, como la yuca, el mijo, el sorgo, el caupí y la batata), la pesca y la ganadería, todos ellos sectores vulnerables a los efectos del cambio climático.
39. En respuesta a la crisis alimentaria y nutricional del Gran Sur, el objetivo del proyecto es aumentar la resiliencia climática de los hogares vulnerables mediante intervenciones dirigidas a i) mejorar la gestión del agua; ii) promover la gestión integrada y sostenible para aumentar la fertilidad del suelo; iii) fomentar la gestión sostenible de los recursos naturales, el uso de variedades resilientes al clima de ciclo corto y la adopción de buenas prácticas de adaptación al cambio climático.
40. Las actividades propuestas en el marco del proyecto no contribuirán de forma significativa a la emisión de gases de efecto invernadero. Se considera que el riesgo climático es **moderado**.

D. Sostenibilidad de la deuda

41. El Gobierno de Madagascar ha adoptado una estrategia prudente de gestión de la deuda que favorece las donaciones y los préstamos en condiciones favorables. El Fondo Monetario Internacional considera que Madagascar corre un riesgo moderado de sobreendeudamiento tanto externo como interno en general. La relación deuda/producto interno bruto podría estar en torno al 49 % en 2025.

IV. Ejecución

42. El proyecto se propone como operación independiente cuyo objetivo de desarrollo es aumentar la seguridad alimentaria y la resiliencia al cambio climático, pero será ejecutado por la unidad de coordinación del programa DEFIS. Se contratará personal adicional para encargarse de las actividades ordinarias del proyecto.

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

43. **Supervisión y gestión.** El proyecto estará adscrito al programa DEFIS, y el Ministerio de Agricultura y Ganadería asumirá la responsabilidad como principal organismo de ejecución. El prestatario/beneficiario estará representado por el Ministerio de Economía y Finanzas. El proyecto estará dirigido por el comité directivo nacional y los comités regionales de orientación y seguimiento del programa DEFIS, que debatirán las cuestiones relacionadas con ambas iniciativas.

44. **Coordinación.** El proyecto será ejecutado por la unidad de coordinación del programa. Para la ejecución de las actividades se contratará personal de una unidad del proyecto que estará bajo la supervisión de las unidades de coordinación interregional del programa DEFIS encargadas de la zona sur. Esa unidad del proyecto contará con i) una persona encargada de dirigir el proyecto; ii) una persona responsable de las actividades de focalización e ingeniería social; iii) tres técnicos para supervisar las actividades sobre el terreno y prestar apoyo; iv) una persona encargada del seguimiento y la evaluación; v) una persona que preste asistencia para gestionar los aspectos administrativos y financieros; vi) una persona que preste asistencia contable; vii) una persona que preste apoyo en materia de adquisiciones y contrataciones.
45. **Gestión del proyecto.** La persona que asuma la responsabilidad del proyecto trabajará bajo la supervisión de las unidades de coordinación interregional del programa DEFIS encargadas de la zona sur, si bien tendrá cierta autonomía en la gestión de los recursos y la organización de la ejecución de las actividades del proyecto.
46. La unidad del proyecto recibirá apoyo técnico del personal del programa DEFIS, tanto en el plano nacional (personal técnico) como en el regional (personal responsable de aspectos técnicos y de adquisiciones y contrataciones). Se compartirán los recursos humanos y el equipamiento de ambas iniciativas. La unidad del proyecto estará ubicada en las instalaciones del programa DEFIS.
- Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza**
47. **Gestión financiera.** Los procedimientos de gestión financiera se basarán en los procedimientos vigentes en el programa DEFIS. La contabilidad se llevará con el *software* TOM2PRO del programa DEFIS, pero las cuentas y los registros contables del proyecto se llevarán por separado. Cada año, la dependencia competente del Ministerio de Agricultura y Ganadería llevará a cabo una auditoría interna y un auditor independiente realizará una auditoría externa. Para facilitar la gestión financiera, el FIDA se hará cargo de los impuestos relacionados con los costos operacionales.
48. **Prefinanciación.** Dada la urgencia de la situación, el Gobierno de Madagascar solicitará fondos en el marco del Mecanismo de Prefinanciación de Proyectos. Este instrumento permitirá acceder por adelantado a la financiación del proyecto para sufragar las actividades preparatorias antes de la firma del convenio de financiación.
49. **Impuestos sobre las adquisiciones y contrataciones públicas.** Los fondos del proyecto se utilizarán para abonar todas las facturas a los titulares de los contratos, que se encargarán de regularizar su situación fiscal con la autoridad competente.
50. **Adquisiciones y contrataciones.** Para la adquisición de bienes y la contratación de obras y servicios se procederá de acuerdo con la normativa de Madagascar en la materia, siempre que sea compatible con las directrices del FIDA. Los procedimientos de adquisición de bienes y contratación de obras y servicios se estipularán en la carta dirigida al prestatario/receptor.
51. **Gobernanza.** Se aplicarán principios de buena gobernanza, entre otras cosas mediante i) procedimientos de licitación transparentes para la adquisición de bienes y la contratación de servicios, y ii) la participación de los beneficiarios en la apertura de las ofertas de licitación y las adquisiciones y contrataciones en el ámbito regional. Por último, los talleres dirigidos a recabar observaciones y realizar una evaluación participativa se integrarán en los sistemas de SyE.

Participación y observaciones de los grupos objetivo del proyecto y tramitación de las quejas

52. La participación de las instituciones comunitarias (por ejemplo, el comité de gestión de la infraestructura, las organizaciones de agricultores y las autoridades locales) para determinar los beneficiarios, apoyar la ejecución y colaborar en el seguimiento de las intervenciones del proyecto asegurará la rendición de cuentas y la recepción periódica de las observaciones del grupo beneficiario.

Tramitación de las quejas

53. El proyecto incluye el uso del mecanismo de resolución de reclamaciones del FIDA, que incluye un procedimiento de reclamación para recibir quejas y reclamaciones relativas al supuesto incumplimiento de los Procedimientos para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC) en el contexto de los proyectos financiados por el FIDA y facilitar su gestión.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación

54. **Planificación.** La elaboración de los planes anuales de trabajo y presupuestos conexos tendrá carácter participativo e involucrará a los beneficiarios y los asociados. Esos planes se someterán a la aprobación del comité regional de orientación y seguimiento y el comité directivo nacional, antes de ser presentados al FIDA.
55. **Seguimiento y evaluación (SyE).** Para el seguimiento de la ejecución y la evaluación de los resultados del proyecto se utilizarán los indicadores del marco lógico. El sistema de SyE del proyecto se basará en el sistema vigente para el programa DEFIS.
56. Al principio del proyecto se elaborará un manual de SyE, basado en el mecanismo del programa DEFIS, dirigido a las partes interesadas pertinentes. El plan de SyE incluye i) la descripción de la situación de partida, incluida la situación nutricional; ii) el seguimiento interno periódico con reflexiones críticas, talleres de SyE participativos y estudios temáticos; iii) las misiones de supervisión conjunta; iv) las evaluaciones periódicas de los efectos directos del proyecto; v) un examen de mitad de período; vi) los estudios de impacto del proyecto realizados con métodos de análisis estadístico, y vii) el informe final del proyecto.
57. **Aprendizaje y gestión de los conocimientos.** En colaboración con la unidad de apoyo al programa del FIDA en Madagascar (CAPFIDA) y los asociados, se llevarán a cabo estudios de caso sobre los principales enfoques y resultados obtenidos. Los logros obtenidos en el marco del proyecto guardarán relación con i) el método de selección de los hogares vulnerables; ii) las sinergias creadas con los asociados que trabajan en los ámbitos de la ayuda humanitaria y el desarrollo; iii) la dinámica y la organización de las infraestructuras, y iv) las estrategias de los hogares para la recuperación y la resiliencia de sus medios de vida.
58. **Intercambio de experiencias y comunicación.** Los intercambios de experiencias se promoverán durante la celebración de diversas actividades, tanto entre los hogares rurales destinatarios como entre los distintos asociados. Se adoptará un enfoque de comunicación para el desarrollo que permita movilizar eficazmente a los distintos agentes, en particular los beneficiarios y los asociados nacionales.

Innovación y ampliación de escala

59. El proyecto se centrará en la ampliación de escala de los resultados y las buenas prácticas adoptados en el ámbito local que han producido efectos y resultados eficaces y sostenibles en el Gran Sur. Debido a la corta duración del proyecto, no se propone realizar ninguna actividad piloto previa.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

60. La unidad de coordinación del programa DEFIS es la responsable de iniciar la ejecución. Se pondrá en marcha una convocatoria de candidaturas para contratar personal adicional. Posteriormente, se celebrará una sesión de incorporación del personal para garantizar el dominio de los objetivos y procedimientos de la gestión del proyecto.
61. Los planes anuales de trabajo y los presupuestos correspondientes y el plan de adquisiciones y contrataciones serán validados por el comité directivo nacional. En cada distrito de intervención del proyecto se llevarán a cabo talleres de iniciación con la participación de las partes interesadas.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

62. Cada año tendrá lugar una misión de supervisión conjunta del Gobierno de Madagascar y el FIDA destinada a evaluar el progreso de las actividades y los resultados del proyecto. El examen conjunto de mitad de período, previsto para cuando hayan transcurrido aproximadamente 18 meses, tendrá como principal objetivo evaluar los resultados y los ajustes recomendados para hacer frente a las dificultades encontradas. Al final del proyecto se llevará a cabo una misión de finalización para evaluar el desempeño y los resultados obtenidos, capitalizar los logros y las recomendaciones y consolidar la sostenibilidad de los logros dentro del programa DEFIS.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

63. Un convenio de financiación entre la República de Madagascar y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
64. La República de Madagascar está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
65. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

66. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a la República de Madagascar por un monto equivalente a seis millones doscientos setenta mil euros (EUR 6 270 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda a la República de Madagascar una donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda por un monto equivalente a dos millones trescientos veinte mil euros (EUR 2 320 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Gilbert F. Hougbo
Presidente

Accord de financement négocié:

Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R)

(Négociations conclues le 16 novembre 2021)

Prêt No.: _____

Don No.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les 3 régions du Sud (PA2R) (le "Projet")

ENTRE

La République de Madagascar (l'"Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE

- A. L'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord; et
- B. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet,

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord de financement (l'"Accord") comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous, si applicable. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt (le "Prêt") et un don (le "Don") (définis ensemble comme le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A: Le montant du Prêt est de six millions deux cent soixante-dix mille Euro (6 270 000 EUR).
B: Le montant du Don est de deux millions trois cent vingt mille Euro (2 320 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, assorti d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, incluant un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du FIDA. Le Prêt est exempt d'intérêt mais soumis à une commission de service de 0.75% par an.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est en Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Il y aura deux comptes désignés en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouverts à la Banque Centrale "Banky Foiben'i Madagasikara" (la "BFM"). L'Emprunteur/Bénéficiaire doit communiquer au Fonds les noms des fonctionnaires autorisés à mouvementer les comptes désignés.
7. Il y aura quatre comptes d'opération en Malagasy Ariary (MGA) pour l'utilisation du fonds du Prêt et du Don au profit du Projet dans une banque primaire. Deux comptes seront ouverts à Antananarivo et deux comptes dans les régions d'intervention pour faciliter le flux des fonds.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira: i) des contributions en nature et ii) des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour la prise en charge des taxes et impôts autres que celles qui se sont pris en charge par le FIDA (taxes de coût de fonctionnement).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage (le "MINAE").
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au troisième (3^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre du Projet (le "PIM") et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA. Le personnel clé inclut les fonctions suivantes: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) La non objection du FIDA sur le PIM;
- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément au point b, paragraphe 1, Section E du présent Accord;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte DEFIS a été officiellement chargé du pilotage stratégique du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]⁵

⁵ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le chargé de pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

Le présent Accord, [en date du _____]⁶, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

[(Nom du Représentant autorisé)]
[(Titre du Représentant autorisé)]

Date: _____⁷

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

⁶ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

⁷ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

67. *Population cible.* Le Projet envisage de toucher au moins 28.000 Exploitations agricoles familiales (EAF). Les appuis directs aux EAF seront exclusivement pour les plus vulnérables et fragilisés par le Kéré. Selon la typologie recommandée par le Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche (PSAEP) et du COSOP, il s'agit des EAF de type 3 qui sont déficitaires en produits vivriers (agriculteurs, ayant accès à des superficies moyennes entre 25 et 50 ares, éleveurs de petits ruminants et de volailles, disposant de quelques têtes, mais qui ont dû vendre leurs cheptels durant le Kéré ou de petits pêcheurs disposant de matériel rudimentaire).

68. *Zone d'intervention du Projet.* Le PA2R interviendra dans les trois régions du Sud (Androy, Anosy, Atsimo Andrefana) et plus précisément au sein des huit districts les plus affectés par le Kéré: Ambovombe, Amboasary, Taolagnaro, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ampanihy et Betioky Atsimo. Les interventions du Projet seront menées en dehors des PDA de DEFIS et concentrées dans les communes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cinquante-neuf (59) communes les plus vulnérables, dont la moitié sont voisines des PDA actuels de DEFIS, ont été identifiées dans les régions Anosy et Androy. Concernant la région Atsimo Andrefana, la détermination des communes d'intervention se fera parallèlement à la délimitation des PDA de DEFIS qui commencera à s'y implanter à partir de 2022.

69. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la restauration des conditions normales de vie des EAF affectées par le Kéré, en vue d'un développement durable.

70. L'objectif de développement est l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des EAF dans un contexte de CC.

71. *Composantes.* Le Projet est articulé autour des trois composantes, qui sont: i) Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales; ii) Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional; et iii) Suivi et évaluation.

72. Composante 1: Rétablissement des capacités productives agricoles au niveau des exploitations rurales

Sous-composante 1.1. Relèvement des ménages sévèrement affectés par le Kéré

73. Le PA2R appuiera le relèvement de ces ménages par l'octroi de kits devant leur permettre de reconstituer rapidement ces actifs et redémarrer leurs activités productives. Le Projet distribuera: i) 20.000 kits de production végétale (semence et outillage); ii) 6.000 kits de production animale (caprin/volaille); et iii) 500 kits de pêche dans la zone littorale (petit matériel de pêche). Cette activité touchera 23.500 ménages.

Sous-composante 1.2. Renforcement de la résilience des EAF aux chocs climatiques

74. **Aménagements agro-écologiques.** Le Centre technique agro-écologique du Sud (CTAS) a développé un système agro-écologique appelé "Bloc agro-écologique" (BAE)", permettant, grâce à la plantation de brise-vent à usage multiple, de réduire les effets négatifs du vent sur les sols et les cultures et à améliorer la structure et la fertilité des sols. La plantation à l'intérieur des BAE d'espèces et variétés vivrières résilientes (mil, sorgho, niébé, dolique, manioc, patate douce) et d'espèces fourragères en lignes anti-érosives, contribue à la durabilité des systèmes d'exploitation. La formation des agriculteurs sera assurée à travers des champs écoles paysans, la formation de paysans relais et des visites échanges. En tout, 1.900ha de BAE seront initiés dans les trois régions au bénéfice de 7.600 ménages.

75. **Jardins maraîchers.** Le PA2R appuiera l'installation de 200 jardins maraîchers de cinq ares avec un système de micro-irrigation à proximité de sources d'eau. La promotion de cultures maraîchères bénéficiera à 200 ménages dirigés par des femmes et des jeunes.

76. **Santé animale.** Le Projet financera pendant trois ans des campagnes de déparasitage et de vaccination pour 140.000 petits ruminants et 70.000 volailles au bénéfice de 28.000 ménages.

Sous-composante 1.3. Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

77. Les activités de cette sous-composante visent à améliorer les pratiques d'alimentation, d'hygiène et de nutrition des populations cibles. Elles porteront sur: i) l'information et l'éducation nutritionnelle; ii) la diffusion de technologies de réduction de la charge de travail des femmes; et iii) le renforcement du dispositif de coordination de l'Office national de nutrition. Quatre milles (4.000) ménages vulnérables seront touchés.

78. Composante 2: Restauration de la capacité de production au niveau communautaire et régional

Sous-composante 2.1. Infrastructures de captage et stockage de l'eau

79. L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau en captant et valorisant les eaux de surface et souterraines. Au moins 7.000 ménages bénéficieront de ces investissements.

80. **Irrigation gravitaire.** 100ha de micro-périmètres irrigués seront aménagés en bordure des rivières et appuyés pour leur mise en valeur pour environ 400 EAF dans la zone cristalline.

81. **Réservoir d'eau.** Le Projet mettra à l'échelle la technique de réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS), qui permet de capter et stocker dans des conditions optimales les eaux de pluie. Le Projet appuiera l'installation de 62 REEPS de 100m³ de capacité utile, équipés de pompe manuelle et d'abreuvoir pour environ 2.900 ménages.

82. **Points d'eau multi-usage.** Le PA2R financera l'aménagement et l'utilisation multi-usage des points d'eau selon l'approche nationale. Il s'agira de: i) la valorisation agropastorale de points d'eau déjà reconvertis dans la Région Androy; ii) la reconversion multi-usage de 30 forages existants; et iii) la construction et l'équipement de 10 nouveaux forages.

Sous-composante 2.2. Dispositif de proximité pour l'accès aux semences

83. Le PA2R renforcera les systèmes semenciers locaux reposant sur le Centre de production de semences d'Agnarafaly et le réseau de paysans multiplicateurs de semences (PMS) pour assurer l'accès de proximité de semences d'espèces et de variétés résilientes. Le dispositif semencier contribuera également à améliorer la production de semences et plants nécessaires pour les kits de relèvement de la production végétale. La fourniture de semences bénéficiera au moins à 15.000 EAF.

Sous-composante 2.3. Conservation et valorisation de produits agricoles

84. Le Projet appuiera l'amélioration des conditions de séchage de produits agricoles et halieutiques pour obtenir des produits sains, de haute qualité nutritive et de conservation. Il mettra en place: 300 séchoirs solaires pour les produits maraîchers et la patate douce, 25 séchoirs solaires et 25 congélateurs solaires pour les produits halieutiques. Un total 4.000 ménages seront touchés par ces activités.

85. Composante 3: Suivi et évaluation

La composante 3 est dédiée à la Coordination et suivi-évaluation du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

20. *L'agent principal du Projet.* Le PA2R sera rattaché au DEFIS, avec le MINAE comme agent principal assurant la responsabilité de sa mise en œuvre. Le Représentant de l'Emprunteur/Bénéficiaire sera le Ministère chargé des finances. Le pilotage du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) et les Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) de DEFIS, qui examineront lors d'une même séance les questions relatives à DEFIS et au PA2R.

21. Le PA2R sera mis en œuvre par l'UCP de DEFIS. Une cellule de Projet sera recrutée et placée sous la tutelle de la Coordination interrégionale Sud de DEFIS pour assurer la mise en œuvre de toutes ses activités. Cette cellule sera constituée par: i) un responsable de Projet PA2R; ii) un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) un responsable de suivi-évaluation; v) un chargé administratif et financier; vi) un assistant comptable; et vii) un assistant en passation des marchés.

22. *Partenaires stratégiques.* Des conventions seront à passer entre PA2R et des partenaires dont: i) le CTAS pour l'appui à la mise en place des BAE et l'accès aux semences; ii) les vétérinaires et leurs auxiliaires pour la vaccination et le déparasitage; iii) des ONG pour la distribution de kits de relèvement; iv) la Chambre régionale d'agriculture pour la création ou l'aménagement de points d'eau multi-usage; v) Energis Sunthesis, inventeur du REEPS; vi) l'Office national de la nutrition (ONN) pour les bonnes pratiques nutritionnelles; vii) les Directions techniques Régionales pour le suivi des actions/résultats; viii) la FAO et le PAM pour assurer la cohérence et la synergie des actions d'assistance humanitaire et d'appui au relèvement.

23. *Suivi et évaluation.* Le processus d'élaboration du plan de travail et budget (PTB) sera participatif impliquant des bénéficiaires et des partenaires. Les PTB seront soumis pour approbation au CROS et au CNP, avant soumission au FIDA. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la performance du Projet s'effectueront à travers les indicateurs du cadre logique. Le dispositif de SE du Projet sera bâti à partir du système existant au sein de DEFIS.

24. *Gestion des connaissances.* Le Projet produira, en collaboration avec la cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA) et les partenaires, des études de cas sur les principales approches et les effets obtenus. La capitalisation portera notamment sur: i) le processus de ciblage des ménages vulnérables; ii) la synergie avec les partenaires œuvrant dans l'aide humanitaire et le développement; iii) la dynamique et l'organisation autour des infrastructures; iv) la stratégie des ménages pour le relèvement et la résilience de leurs moyens de subsistance.

25. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le manuel de mise en œuvre préparé durant la conception sera affiné afin de faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Projet seront organisés au démarrage. Le PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du projet DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Financement (Prêt/Don)

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (EUR)	Montant alloué au titre du Don (EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil et rural	3 092 000	1 143 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
II. Équipement et matériel	254 000	94 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
III. Ateliers et formations	207 000	76 500	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
IV. Consultants	513 000	190 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
V. Biens et Services	1 776 000	658 000	100% HT hors contributions des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
VI. Coûts de fonctionnement	428 000	158 000	100% taxes inclus
TOTAL	6 270 000	2 320 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipement et matériel – incluent également les dépenses liées aux véhicules.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie III – Ateliers et formations – incluent également les dépenses liées aux études et assistance technique, et les dépenses liées aux prestations de services.
 - iii) Les dépenses relatives à la catégorie VI – Coûts de fonctionnement – incluent également les dépenses liées aux salaires et indemnités.

2. *Modalités de décaissement*

a) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage concernant les catégories II à VI engagés avant la satisfaction des Conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de EUR 500 000. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) *Modalités d'audit.* Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les questions de genre soient intégrées dans toutes les activités tout au long de la mise en œuvre du Projet. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera également à ce que les femmes et les jeunes bénéficiaires soient représentés dans toutes les activités du Projet et qu'ils reçoivent les avantages liés à la mise en œuvre du Projet.

5. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du PA2R sont exclusivement destinés à une utilisation conforme aux besoins du Projet.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. *Le personnel clé du Projet est composé:* i) d'un responsable de Projet PA2R; ii) d'un chargé de ciblage et ingénierie sociale PA2R; iii) de trois techniciens d'animation et d'appui des activités de terrain; iv) d'un responsable de suivi-évaluation; v) d'un chargé administratif et financier; vi) d'un assistant comptable; et vii) d'un assistant en passation des marchés. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de DEFIS/PA2R s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA ("SECAP Edition 2021"), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur/Bénéficiaire et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets/programmes à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et du PGESC pour les projets/programmes à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) "Plan(s) de

gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur/Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur/Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, ou iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur/Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur/Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur/Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur/Bénéficiaire devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateur			Source de vérification		
	Description	Baseline	Target	Source	Fréquence	Resp.
Overall objective Contribuer à la restauration des moyens d'existence des exploitations agricoles familiales touchées par le kéré, en vue d'assurer un développement durable., en vue d'un développement durable dans les zones d'intervention.	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre correspondant de ménages touchés.*	–	28 000			
	Estimation du nombre total correspondant des membres des ménages	–	120 000			
Development objective Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages ruraux face aux effets à court et moyen terme des chocs et changements climatiques.	Pourcentage des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable.	23 %	40 %	Enquête ménage	Début & fin de projet	Projet
Outcome 1 Les ménages les plus affectés par le Kéré rétablissent leurs capacités productives dans des systèmes de production résilients aux conditions locales et améliorent leurs régimes alimentaires.	Nombre de ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique.*	–	6 000	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Projet
	Pourcentage des femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)	–	40 %			
Output 1.1 Les ménages ruraux décapitalisés ont recouvré un capital de production.	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques.*	–	23 500	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
Output 1.2 Les EAF vulnérables ont renforcé leur résilience aux chocs climatiques.	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production.*	–	28 000	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat.	–	2 000 ha	Rapport périodique	Trimestriel	Projet
Output 1.3 Les ménages vulnérables sont sensibilisés et appuyés sur les bonnes pratiques nutritionnelles.	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition.*	–	4 000	Rapport périodique	Trimestriel	ORN, Projet
Outcome 2 Les communautés ciblées restaurent leurs accès à l'eau et aux ressources clés pour la production.	Nombre de ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production.*	–	5 900	Enquête ménage	Début, mi-parcours, fin de projet	Project
	Nombre de ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de conservation et de transformation.*	–	4 000	Enquête ménage		Projet
Output 2.1 Des infrastructures de captage et stockage de l'eau sont installées.	Nombre d'infrastructures d'eaux construites/remises en état.	–	107	Rapport périodique	Semestriel	Projet
Output 2.2 Un dispositif de proximité d'accès aux semences est opérationnel.	Quantité de semence écoulee par les points de vente locaux en partenariat avec le projet.	–	45 t	Rapport périodique	Trimestriel	Boutiques partenaires, Projet
Output 2.3 Des innovations en conservation et valorisation de produits agricoles sont mises en œuvre dans les communautés.	Nombre d'unités de conservation et valorisation de produits agricoles mises en place.	–	325	Rapport périodique	Semestriel	Projet

(*) Les données seront ventilées par sexe du bénéficiaire, sexe du chef de ménage (homme ou femme) et par âge du bénéficiaire ("jeune" ou "non jeune").

MATRICE INTEGREE DES RISQUES DU PROJET

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique		
Risque(s) : Des changements au sein du Gouvernement pourront induire à une modification d'orientation politique. Ce qui pourrait présenter un risque de divergence entre les objectifs de PA2R et ceux du Gouvernement.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation : Tenue de dialogue politique visant à intégrer les stratégies de PA2R dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat et des stratégies du MINAE		
Gouvernance		
Risque(s) : L'indice de corruption élevé au sein du pays constitue un risque pour une mauvaise gouvernance et pourront se traduire par la manque de transparence dans les différentes procédures administratives de PA2R	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Les procédures de gestion financière de PA2R vont être appuyées par celles en vigueur dans le Programme DEFIS. Le Projet procédera au renforcement de capacité des agents en termes de gouvernance et lutte contre la corruption. Des contrôles à postériori (et à priori) des procédures par les autorités du Gouvernement (Commission Nationale des Marchés) seront tenus régulièrement.		
Macroéconomie		
Risque(s): La non-maitrise de l'inflation et déficit budgétaire ainsi que la non mobilisation du financement de contrepartie nationale constituent des risques pour PA2R.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Les fonds de contrepartie de PA2R seront sous forme d'apport en numéraire. Le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du PA2R, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le Projet		
Fragilité et sécurité		
Risque(s): Le passage de catastrophes naturelles élevées, entre autre les sécheresses et/ou les cyclones intenses, les problèmes d'insécurité et attaques des « dahalo », les conflits sociaux pourront entraver la mise en œuvre de PA2R	Substantiel	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R fera recours à l'application les différentes normes de construction dans ses infrastructures (« Réservoirs enterrés d'eau plein de sable- REEPS ») et les différents systèmes de micro-irrigation. L'utilisation des variétés résistantes aux sécheresses ainsi que l'adoption des techniques culturales plus résilientes renforcera la sécurité du projet aux chocs naturels. La mise en place de comité de concertation et de gestion avec les Associations des Usagers de l'Eau diminuera significativement les risques de conflits.		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques		
Risque(s): La Politique Générale de l'Etat prévoit l'autosuffisance alimentaire pour l'agriculture et elle est axée sur l'industrialisation. Cette politique ne précise pas de ciblage spécifique pour les pauvres, et présente un risque de mise à l'écart des populations vulnérables.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R maintiendra de dialogue politique avec le Ministère en charge de l'agriculture pour assurer plus particulièrement le ciblage direct des femmes et des jeunes chefs de ménage en situation de vulnérabilité.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s):	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
L'insuffisance de budget pour l'appui institutionnel ainsi que la manque de considération des opinions des organisations paysannes pourront compromettre l'exécution de PA2R et la réalisation de ses objectifs.		
Mesures d'atténuation: PA2R maintiendra de dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes en faveur de l'amélioration de l'appui institutionnel, ainsi que pour favoriser la considération des avis des organisations paysannes.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du Projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Aggravation des conditions environnementales avec des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence des ménages cibles. Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors du stockage post-récolte.	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) à travers une approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures; (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation et construction des infrastructures d'accès, (iv) sensibilisation et formation des bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques.		
Vulnérabilité du Projet aux impacts des changements climatiques	Elevé	Modéré
Risque(s): Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, les infrastructures de maîtrise d'eau et stockage. La zone d'intervention dans le Grand Sud sont très exposées aux problèmes de sécheresses qui sévit actuellement constituant la deuxième année consécutive de sécheresse aigue. Moins de 50% des précipitations normales ont été reçues en octobre 2020 et janvier 2021 ce qui créé une situation d'insécurité alimentaire due au stress hydrique favorisent la prolifération des maladies sur l'agriculture et l'élevage, accroît les besoins en eau des plantes et des animaux d'élevage.	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Le PA2R dans sa globalité est une réponse d'urgence à la crise alimentaire dans le Grand Sud. Ainsi les interventions proposées sont orientées vers le relèvement rapide et une adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Il s'agira: (i) de mettre en place les infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau à usage multiple par le système de rétention d'eau de surface, le réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS) ainsi que la promotion des techniques et pratiques culturales résilientes au climat; (ii) de développer l'accès aux semences améliorées, des variétés à cycle court, résistantes aux maladies et à la sécheresse; (iii) de promouvoir la complémentarité entre l'agriculture et la résilience des petits ruminants ainsi que la résilience économique des petits éleveurs à travers les campagnes de déparasitage massives; (iv) de réaliser la sensibilisation des ménages sur les risques climatiques et l'adoption des pratiques climato-résilientes.		
Portée du Projet		
Pertinence du Projet		
Risque(s): La non adéquation du PA2R aux visions et aux priorités nationales entraveront l'atteinte des objectifs du projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R est aligné à la vision du MINAE et du Gouvernement, au Velirano n°9 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar. PA2R est inscrit dans la Politique Générale de l'Etat, à la Politique nationale de l'environnement et du développement durable (PNEDD) et au plan humanitaire de réponse nationale. PA2R s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2022 – 2026 de Madagascar.		
Solidité technique		
Risque(s) La non-maitrise des techniques d'exécution et des outils d'exécution du projet par l'UCP et par les partenaires d'exécution, ainsi que la faible capacité des organisations paysannes à adopter de technologies performantes pourront handicaper la solidité technique du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation:		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
PA2R établira un manuel d'exécution technique pour faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes du Programme seront développés. PA2R se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du Programme DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): La manque de capacité de l'UCP ainsi que de ses partenaires de mise en œuvre impactera sur la gestion du projet	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R sera mis en œuvre par l'Unité de coordination de programme (UCP) de DEFIS. PA2R disposera d'une cellule placée au niveau régional. Le projet procèdera au recrutement du personnel qualifié pour compléter l'UCP de DEFIS, sur la base compétitive et ouverte. Des formations et des renforcements de ses partenaires sur les procédures du FIDA sont prévus.		
Suivi-évaluation des dispositifs		
Risque(s): La non- efficacité du système de suivi évaluation du projet, et la faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi évaluation du PA2R entraîneront une capacité limitée à suivre le projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation (SE) de PA2R seront calqués sur ceux utilisés par DEFIS. PA2R procèdera à l'élaboration du système de suivi-évaluation axé aux résultats selon les normes du FIDA, au renforcement de capacité et formation des personnes en charge du suivi évaluation.		
Passation des marchés relatifs au Projet	Modéré	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Modéré	Modéré
L'existence des dispositifs du cadre réglementaire non adaptés au norme internationale et inadéquates pour mener les passations de marché risque de nuire les procédures de passation de marché du PA2R.		
Mesures d'atténuation: PA2R appliquera la nouvelle loi 2016-055 portant code des marchés publics pour une meilleure conformité de procédure aux normes internationales. Les marchés de biens, de travaux et des services de PA2R seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.		
Responsabilité et transparence	Modéré	Modéré
Risque(s): Une responsabilité non bien définie pour chaque agent, et l'absence de transparence dans la gestion administrative notamment au niveau du gouvernement entraveront la préservation de l'intégrité du projet.		
Mesures d'atténuation: PA2R procèdera à l'élaboration de manuel de procédures clair et transparent, à une élaboration de TDR spécifique pour chaque poste, à la parution en journal de tous les appels d'offres et au renforcement des dialogues avec l'administration.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Modéré	Faible
Risque(s): La faible maîtrise de la procédure nationale et des procédures du FIDA par les agents de passation de marchés et des partenaires risquent d'entraîner des effets négatifs sur les résultats de PA2R.		
Mesures d'atténuation: PA2R procèdera au recrutement des agents expérimentés sur une base compétitive et transparente pour l'UCP. Le projet favorisera aussi le renforcement de capacité des agents du partenaire du projet et l'assistance technique du programme auprès des partenaires en matière de passation de marchés.		
Processus de passation des marchés publics	Faible	Faible
Risque(s):		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Les processus de passation de marché très longs et la lourdeur des procédures administratives entraineront une mauvaise utilisation des fonds de PA2R		
Mesures d'atténuation: La conduite de passation des marchés sera répartie au niveau des coordinations nationales et régionales. PA2R assurera aussi l'intégration des agents expérimentés du MINAE dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres.		
Gestion financière		
Organisation et dotation en personnel		
Risque(s): La non-maitrise du processus de gestion financière par le personnel du PA2R, l'insuffisance de personnel et la non-maitrise du processus de gestion financière par le partenaire du PA2R, limiteront la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R recrutera des personnels fiduciaires expérimentés sur la base compétitive et ouverte. Le projet renforcera les de capacité des agents et des partenaires du projet sur les procédures du FIDA. PA2R portera des exigences pour les postes de personnel fiduciaire (Comptable, Responsable financier) au sein de ses partenaires du projet		
Budgétisation		
Risque(s): Un PTBA non réaliste et trop ambitieux, le retard de l'élaboration et/ou révision du PTBA à cause d'événements non maitrisables par le projet impactent l'atteinte des objectifs du PA2R	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Pour être plus réaliste dans la budgétisation des dépenses, PA2R fera recours à l'approche participative sur l'élaboration de son PTBA, en utilisant des prix unitaires de référence. Une planification et une répartition dans le temps du financement du programme seront aussi adoptées. Pour la budgétisation, PA2R utilisera le COSTAB.		
Flux de fonds et procédures de décaissement		
Risque(s): Le retard et/ou lourdeur de décaissement pour l'utilisation de fonds, le retard de justification de fonds par l'UCP et les partenaires, les justifications inadéquates des pièces pour le remboursement des fonds par le partenaire du projet entraineront des retards dans l'exécution du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: La mise à disposition du projet des outils et des procédures adéquates est indispensable pour l'atteinte des objectifs de PA2R. L'accélération du traitement des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) à tous les niveaux, la validation simultanée de la DRF et de la Régularisation des Fonds d'Emprunt (RFE) favorisera l'accélération de la disponibilité des fonds sur le compte d'opération. PA2R ouvrira deux comptes d'opération pour faciliter le flux des fonds (un à Antananarivo au niveau de l'UGP de DEFIS et un à Fort Dauphin dans la zone d'intervention de PA2R)		
Contrôles internes		
Risque(s): Les fonctions d'audit interne qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles au niveau régional entraînent une utilisation inappropriée des ressources du PA2R	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les missions d'audit interne de PA2R seront menées sous la conduite du Contrôleur Interne des Projets au niveau de la CAPFIDA avec la collaboration des auditeurs de l'UAILC. L'audit interne sera réalisé par les unités du MINAE entre autres: (i) la Cellule d'Appui au Programme FIDA (CAPFIDA); et (ii) L'Unité de l'Audit Interne et de la Lutte contre la Corruption (UAILC).		
Information comptable et financière		
Risque(s): Un système comptable non adéquat risque de conduire à des inexactitudes des documents financiers, entraînant un manque de prise de décision éclairée.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La comptabilité au niveau du PA2R sera tenue sur le logiciel TOM2PRO de DEFIS qui procurera un logiciel de type multi-projet, pour faire la comptabilité du projet. Le PA2R aura ses propres comptes et la comptabilité sera tenue séparément de celle de DEFIS.		
Audit externe		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Le retard de l'audit externe sur les comptes pourrait avoir lieu suite à des événements non maîtrisés par le projet entraînant une présentation inexacte des résultats financiers	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les comptes du projet PA2R seront audités annuellement. PA2R procédera au recrutement de cabinet d'audit expérimenté sur une base compétitive et accepté par le FIDA pour les audits du Programme. L'auditeur utilisera les normes internationales d'audit reconnues et acceptées par le FIDA.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité	Modéré	Faible
Risque(s): Menace importante à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturales non-durables (feux de brousse ou agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlé des pesticides).	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: PA2R se propose d'adopter l'approche d'aménagement par blocs agro-écologiques, fondée sur les pratiques agro-écologiques, ce qui permettra de limiter la perte de la biodiversité. Elle sera couplée avec la sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturales durables.		
Efficiéce des ressources et prévention de la pollution	Modéré	Faible
Risque(s): Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phyto sanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets de transformation	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: L'approche intégrée basée sur l'agro-écologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque(s): Aucun risque que le Projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque(s): La zone d'intervention du Projet ne regorge pas des peuples autochtones selon la donnée nationale. En effet, le Projet ne présente aucun risque qui puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Quand bien même la zone ne regorge pas de peuple autochtone, le Projet ciblant les messages pauvres prêtera une attention particulière au cas les peuples autochtones.		
Santé et sécurité communautaires	Modéré	Faible
Risque(s): L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement et empêchant le bon déroulement des activités du Projet	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale		
Conditions de travail	Modéré	Faible
Risque(s): Le Projet peut entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le Projet notamment les principaux prestataires de service surtout la construction des ouvrages de stockage et de maîtrise d'eau.	Modéré	Faible
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la		

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du PA2R		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
Risque(s): Aucun risque que le Projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs du PA2R, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Risque(s): Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires (ex. gari) et aux pratiques culturelles sur brûlis contribuant ainsi aux changements du climat	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et la vulgarisation des pratiques culturelles climato-résilientes. La production de gari n'est pas promue par ce Projet et la pratique de cultures sur brûlis est faible dans la zone d'intervention du Projet. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des ménages.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Elevé	Modéré
Risque(s): Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort)	Elevé	Modéré
Mesures d'atténuation: Le Projet facilitera la sensibilisation des bénéficiaires aux risques climatiques et l'accès à l'information climatique incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques.		
Parties prenantes		
Coordination/participation des parties prenantes		
Risque(s): Le manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entraineront une superposition/duplication des activités au sein du Projet. Le non ciblage de certaines catégories de bénéficiaires ainsi que la connaissance limitée des parties prenantes sur le Projet compromet aussi l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Une cellule de Projet PA2R sera recrutée et placée sous la coordination de la cellule régionale de DEFIS. Une mutualisation des ressources en en personnel et moyens matériels doit être ainsi recherchée pour la meilleure interaction et efficacité des ressources. La cellule de projet PA2R bénéficiera de l'appui technique des agents de DEFIS, tant du niveau national (responsables techniques) que régional (passation de marché, chargés des volets agriculture, élevage, ingénierie sociale et ciblage, génie rural, ...).		
Doléances des parties prenantes		
Risque(s): L'inefficacité du mécanisme de gestion des plaintes pourrait compromettre l'exécution de PA2R	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: PA2R procédera à l'utilisation de manuel de traitement de plainte du Programme DEFIS		